

SECTION 21

DIVISION BOEUF DE BOUCHERIE

2024

EXPOSANTS DE BOEUFS

Règlements généraux:

- Ouvert aux exposants de toutes les régions.
- Tous les exposants doivent devenir membre de la Société agricole du Pontiac
- Preuve d'assurance responsabilité de 2,000,000\$ minimum pour l'année courante et les frais doivent accompagner chaque formulaire d'inscription. Les entrées sont enregistrées seulement quand toute l'information sera reçue, un frais de 25% sera imposé à la bourse gagnée si les documents requis sont envoyés en retard. Toutes inscriptions doivent être postées à la société d'agriculture du Pontiac, C.P. 149, Shawville QC J0X 2Y0, avant le 12 août 2022. La date limite est le 19 août pour les inscriptions pas AssistExpo à assistexpo
- Frais d'exposition 15% de la bourse gagnée.
- Tout litige doit être fait auprès du directeur de la division le jour même. Toute plainte doit être faite par écrit avec un chèque certifié de 100\$ ou en argent comptant. La décision rendue est finale et sans appel.
- Nous en sommes pas responsables de tout dommage ou perte. L'exposant est responsable de tout dommage causé par lui, ses aides ou ses animaux.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps dans la grange.
- Les animaux présentant de signes de maladies ou de parasite devront quitter les lieux immédiatement.
- Nous ne sommes pas responsables de toute transmission de maladies entre les animaux.
- Les animaux doivent être identifiés par leur étiquette ATQ ou celle de l'Ontario, à défaut l'animal devra quitter le site immédiatement.
- Maximum de 10 classes par race.
- Chaque exposant aura droit à
 - aides de ferme : 2 laisser-passer pour 4 tête de bétail
 - véhicule : 1 laisser-passer et un 2e laisser-passer si 6 têtes et plus de bétail

Les laisser-passer seront distribués par le directeur une fois les vérifications faites. La Société agricole du Pontiac n'est pas responsable de tout dommage aux véhicules stationner sur le site.

- Informer-vous auprès du directeur avant d'installer vos cageots de tonte.
- Les exposants doivent garder libres les allées et les portes, ne pas y laisser nourriture, chaises et toutes autres accessoires qui entraveraient la circulation des personnes et des animaux.
- Un maximum de 10 classes par race peut être présenté
- Deux substitutions sont permises
- Aucune restriction sur les multiples dans les classes, sauf pour le troupeau de l'éleveur et le taureau et sa progéniture.
- Les veaux présentés lors du concours vache et veau peuvent être présentés individuellement.
- Si vous voulez arriver vendredi, vous devez aviser un des directeurs au plus tard jeudi matin.
- Les exposants arrivent le samedi matin et partent lors que leur concours est terminé.
- L'horaire du concours peut changer sans préavis selon le nombre de participants. Cependant, les races sont présentées par ordre alphabétique anglophone les unes après les autres : Angus, Bull calf, Any other Breed, CrossBread, etc.
- Les juges, à leur discrétion, pourraient subdiviser une classe ayant plus de 14 participants.

Samedi
Aréna
Peewee à 11 h 30
Bœufs à 12 h (midi)

Directeurs: Nancy Tubman 819-647-2497
Juges: il sera présenté séance tenante

Section 49 Hereford
Section 52 Charolais
Section 53 Simmental
Section 54 Maine Anjou

Section 55 Angus
Section 56 Croisé
Section 57 Shorthorn

CHAROLAIS, SIMMENTAL, MAINE ANJOU, ANGUS, SHORTHORN, HEREFORD

PRIX: 100\$, 90\$, 75\$, 60\$, 55\$, 50\$, 45\$, 35\$, 25\$, 20\$

CLASSES DE TAUREAU

1. Taureau-veau né le ou après le 1er janvier 2022, âge minimum de 3 mois le jour du concours.

2. Taureau né le ou après 1er janvier 2021.

CHAMPION JUNIOR TAUREAU

CHAMPION RESERVE JUNIOR TAUREAU

3. Taureau né le ou après 1er janvier 2020.

CLASSES DE VACHES

4. Génisse née le ou après 1er janvier 2022, âge minimum de 3 mois le jour du concours.

5. Génisse née entre le 1er mars 2021 et 31 août 2021.

6. Génisse née entre le 1er septembre 2021 et le 31 décembre 2021.

7. Génisse née entre le 1^{er} janvier 202 et le 28 février 2021

CHAMPIONNE JUNIOR

CHAMPIONNE JUNIOR DE RÉSERVE

8. Génisse née en le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 avec sa progéniture pure race tatouée de 2022. Ils seront considérés comme une inscription. Cependant, la progéniture pourra être inscrit seul dans les classes, 1, 4, 9, 10 et 11.

9. Génisse née avant le 1^{er} janvier 2020 avec sa progéniture pure race, tatouée de 2022. Ils sont considérés comme une inscription. Cependant, la progéniture pourra être inscrit 1,4,9, 10 and 11.

CHAMPIONNE SÉNIOR

CHAMPIONNE SÉNIOR DE RÉSERVE

GRANDE CHAMPIONNE

GRANDE CHAMPIONNE DE RÉSERVE

10. Troupeau de l'éleveur, un groupe de 4 animaux engendrés chez l'exposant, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.

11. Progéniture du géniteur, un groupe de 3 animaux du même géniteur, chaque sexe devra être représenté. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Au moins un animal doit être la propriété de l'exposant. Limite d'une inscription par exposant.

12. Progéniture de la génitrice, 2 animaux, progéniture d'une génitrice. Chaque animal doit avoir participé dans l'une des classes précédentes. Limite d'une inscription par exposant.

SECTION 56
TOUTE AUTRE RACE OU RACE CROISÉE

1. Génisse de toute autre race ou race croisée née en 2022.

2. Génisse de toute autre race ou race croisée née en 2021.

Vache Championne

CLASS de Championnat Suprême

Vache Suprême

Bœuf Suprême

CLASSE DE CHAMPIONNAT SUPREME – Tous champions et champions de réserve (mâles et femelles) de chaque race présentée seront éligibles à participer.